

Délib n° 4 - Compte administratif

Dépenses de fonctionnement, nous constatons entre autres :

Art. 611 Contrat prestation de services 96 317€ + 43%

Art. 615231 Entretien réparation voirie 145 573.77 disparus au fond des trous.

Art. 61524 Entretien de bois et forêts 73 471 € + 26%

Art. 6237 publications 5 941 €+ 120%

Art. 6251 Voyages et déplacements 1 785 € + 4 846 %

Art. 6256 Missions 849 € + 125 %

Art. 63512 Taxes foncières 7 317 € + 141 %

Ch 011 Total charges à caractère général 925 971 € + 27%

Au chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés

1 707 000 € de charges de personnels auxquels il y a lieu d'ajouter les rémunérations de la SPL AGATE Maître d'ouvrage délégué, (art. 2313 : 39 500 € en 2020) et les rémunérations des services de Nîmes métropole prélevées sur les compensations de l'ancienne taxe professionnelle article R 73211 (passées de 95 783 à 34 329 de à 2013 à 2022 soit 61 454€).

Soit un total réel de 1 807 000 € de charges de personnel pour 3 158 573 € de dépenses réelles de fonctionnement. Le coefficient de rigidité atteint 57 %. Il est recommandé < 50%

Au chapitre 65 Autres charges de gestion courante :

Augmentation

De 14% des indemnités élus

De 23 % de leurs cotisations retraite

De 98 % art. 6554 contribution à des organismes de regroupement

De 67% dotation CCAS

De 69 % de subventions aux organismes de droit privé

Et vous bénéficiez d'une diminution de 31 % des redevance SDIS soit (50 000 €)

Chapitre 66 Charges financières

Intérêts d'emprunts 144 245 € + 53 % (liés à l'emprunt de 250 000 € en 2020)

EN DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Article 204 15 82 : Nouvelle subvention d'équipement de 27 000 versée à qui ?

Art. 1641 Emprunt charge de capital annuel 284 914 € + 32 %

Art. 2152 voirie investissement limité à 53 142 € sur un engagement fixé à 400 000 € annuel

Le groupe « j'aime Poulx » ne cautionne pas cette gestion et vous refuse le quitus.

Délib n° 6 – Rapport d'orientation budgétaire

2020-2022

Deux seules petites années vous ont suffi à vous et à votre équipe pour renier vos engagements écrits.

Nous venons d'entendre les orientations budgétaires envisagées pour cette année 2022 et les conséquences futures qui en découleront.

Maintenant, je vais rappeler les engagements écrits de 2020 publiés par le groupe « Poulx 2020)

Lecture extraits page 2 et 16 de votre programme 2020-2026

Chères Poulxoises,
chers Poulxois,

Un programme n'est pas une
accumulation de promesses,
mais un ensemble d'engagements
que nous prenons devant vous.

En m'engageant sur les mesures
que nous vous proposons,
je passe avec vous un contrat

**Nous avons respecté nos engagements de 2014,
nous respecterons ceux de 2020.**

Ce programme, à la fois ambitieux, réaliste et tourné vers l'avenir sera financé comme l'a été celui de 2014,

- **par l'amélioration de la situation financière de la Commune,**
- **par la baisse constante de l'endettement,**
- **et sans augmentation des impôts locaux.**

La démocratie participative est aux oubliettes ; le plan pluriannuel de rénovation de la voirie et ses 400 000 € annuels prévus dès le budget 2021 envolés.

Monsieur le maire, messieurs les élus de « Poulx 2020 », vous avez trompé les poulxoix, vous avez trompé vos amis, vous avez trompé vos familles.

Je veux encore croire, que parmi vous, certains auront la lucidité de reconnaître qu'ils ont été bernés, je leur demande d'avoir le courage de ne pas être des moutons de Panurge et de ne pas mettre les pieds dans un engrenage qui a déjà conduit par le passé monsieur le Maire à créer un endettement insupportable et non clos à ce jour.

Mesdames et messieurs les élus, il en va de votre crédibilité.